

Le prêche du Prophète ﷺ.

JÂBIR IBN 'ABD ALLAH رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا RAPPORTE : « LORSQUE LE MESSAGER D'ALLAH ﷺ PRONONÇAIT LE PRÊCHE DU VENDREDI, SES YEUX ROUGISSAIENT, LE TON DE SA VOIX MONTAIT, ET SA COLÈRE GRANDISSAIT COMME S'IL ÉTAIT LA SENTINELLE D'UNE ARMÉE QUI AVERTIT [DE L'ARRIVÉE DE L'ENNEMI] AU MATIN OU AU SOIR. Il DISAIT : « CECI DIT : LA MEILLEURE PAROLE EST LE LIVRE D'ALLAH, LA MEILLEURE VOIE EST CELLE DE MUHAMMAD, LES PIRES CHOSES SONT LES NOUVEAUTÉS [DANS LA RELIGION], ET TOUTE INNOVATION EST UN ÉGAREMENT. »

MUSLIM (867).



367 – وَعَنْ جَابِرِ بْنِ عَبْدِ اللهِ -رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا- قَالَ: كَانَ رَسُولُ اللهِ -صلى الله عليه وسلم- إِذَا خَطَبَ احْمَرَّتْ عَيْنَاهُ، وَعَلاَ صَوْتُهُ، وَاشْتَدَّ غَضَبُهُ، حَتَّى كَأَنَّهُ مُنْذِرُ جَيْشٍ، يقُولُ: صَبَّحَكُمْ وَمسَّاكُمْ، وَيقُولُ: أَمَّا بعْدُ، فَإِنَّ خَيْرَ الحَدِيثِ كِتَابُ اللهِ، وَخَيْرَ الهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ، وَشَرَّ الأُمُورِ مُحْدَثَاتُهَا، وَكُلَّ بِدْعَةٍ ضلاَلَةٍ ».

رَوَاهُ مُسْلِمٌ.

وَفِي رِوَايَةٍ لَهُ: « كَانَتْ خُطْبَةُ النَّبِيِّ -صلى الله عليه وسلم- يَوْمَ الجُمُعَةِ: يَحْمَدُ الله وَيُثْنِي عَلَيْهِ، ثُمَّ يَقُولُ عَلَى إِثر ذلِكَ، وَقَد عَلاَ صَوْتُهُ ».

وَفي رِوَايَةٍ لَهُ: « مَنْ يَهْدِ اللهُ فَلاَ مُضِلَّ لَهُ، وَمَنْ يُضْلِلْ فَلاَ هَادِيَ لَهُ ».

وَلِلْنَّسَائِيِّ: « وَكُلَّ ضَلاَلَةٍ فِي النَّارِ » (1).

(1) مسلم (867)، النسائي (1578).

367 – Jâbir Ibn ‘Abd Allah رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا rapporte : « Lorsque le Messager d’Allah ﷺ prononçait le prêche du vendredi, ses yeux rougissaient, le ton de sa voix montait, et sa colère grandissait comme s’il était la sentinelle d’une armée qui avertit [de l’arrivée de l’ennemi] au matin ou au soir. II disait : « Ceci dit : la meilleure parole est le Livre d’Allah, la meilleure voie est celle de Muhammad, les pires choses sont les nouveautés [dans la religion], et toute innovation est un égarement. » [Sahîh] (1)

Sous une autre formulation, il dit : « Le prêche du vendredi du Prophète ﷺ consistait à ce qu’il loue Allah et Lui adresse des louanges, puis il disait à la suite de cela en élevant la voix »

Sous une autre formulation, il dit : « Celui qu’Allah guide, nul ne peut l’égarer; et celui qu’Allah égare, nul ne peut le guider. »

An-Nasâ’î ajoute : « et tout égarement mène en Enfer. » [Sahîh] (2)

Enseignements du hadith :

1 – Le hadith indique la législation des deux prêches du vendredi. Un grand nombre de savants, parmi lesquels As-Shâfi’i et Mâlik, ont été d’avis que le fait qu’il y ait deux prêches était une condition de validité de la prière, et An-Nawawî a rapporté une unanimité à ce sujet.

2 – Il indique également comment doit être l’orateur lorsqu’il prononce son prêche, afin de faire passer l’ardeur et l’émotion de l’orateur vers les auditeurs. Il doit les éveiller, enflammer leurs sentiments, agiter leur coeur afin qu’ils se tournent vers Allah à travers les actes d’obéissance et l’éloignement vis-à-vis de ce qu’Allah a interdit comme péchés. Parmi ceci :

3 – Le rougissement des yeux qui indique la colère et l’émotion.

4 – L’élévation de la voix, afin qu’elle parvienne à leurs oreilles et fasse vibrer leur coeur.

5 – L’intensité de la colère afin de réveiller leur ardeur et toucher leurs sentiments par l’ardeur, la révolte, l’agitation et les émotions, comme une sentinelle voyant arriver l’ennemi au matin ou au soir, afin de les réduire à l’esclavage, prendre leurs épouses, faire couler leur sang, et s’emparer de leurs biens.

6 – L’encouragement à la mise en pratique du Livre d’Allah qui n’est atteint par le faux ni par devant ni par derrière, ainsi que l’encouragement au suivi de la Sunna de Son Messager ﷺ qui va de pair avec le Coran dans la guidée et l’indication du bien. Ibn Al-Qayyim a dit : « ***Le but du prêche est d’adresser des éloges à Allah, Le louer, témoigner de Son Unicité, de la prophétie de Son Messager, de rappeler aux serviteurs les jours d’Allah [la Résurrection], les mettre en garde contre Son châtiment et Sa vengeance, leur recommander ce qui les rapproche d’Allah et de Son Paradis, et leur interdire ce qui les rapproche de Son courroux et de Son Enfer.*** » Il ajoute également : « ***Le prêche du Prophète ﷺ n’était qu’établissement des fondements de la foi en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, et Sa rencontre ; un rappel du Paradis et de l’Enfer, et de ce qu’Allah a préparé à Ses alliés, les adeptes de l’obéissance, et ce qu’Il a préparé à Ses ennemis, les adeptes de la désobéissance.*** » An-Nawawî a dit : « ***Invoquer en faveur des imams des musulmans et leurs gouverneurs, pour leur rectitude, leur***

soutien dans la vérité et autre, est recommandé, et ce à l'unanimité des savants. »

7 – Il interdisait l'innovation et les choses nouvelles dans la religion, car Allah a complété la religion et parfait Son bienfait sur Ses serviteurs musulmans. Il rappelait que toute innovation est un égarement, et que tout égarement est une cause d'entrée en Enfer, ceci car le cas de celui qui est égaré mais pense être bien guidé est plus sévère que le cas de celui qui sait qu'il désobéit à Allah ﷻ. Le fait que le premier revienne de son égarement et de son innovation est peu probable, alors qu'on peut avoir un grand espoir que le deuxième revienne à Allah ﷻ en se repentant de ses péchés.

8 – Sa parole : « toute innovation est un égarement » indique que la distinction entre ce qui serait une bonne et une mauvaise innovation n'est pas authentique, mais qu'au contraire toute innovation, quelle qu'elle soit, est un égarement.

9 – Une autre formulation du hadith indique que la bienséance dans le prêche consiste à débuter par louer Allah et Lui adresser des éloges, car la guidée et le succès sont entre les Mains d'Allah, et rien de l'égarement du serviteur et de ce qu'il fait ne sort du pouvoir d'Allah et de Sa volonté. Tout dépend de l'administration du Sage et de Sa volonté élevée.

10 – Il est permis d'invoquer pour une personne en particulier, comme l'a fait Abû Mûsâ pour 'Umar رضي الله عنهما. L'imam Ahmad dit : « ***Si j'avais une invocation exaucée, j'aurais invoqué en faveur du gouverneur, car sa rectitude amène la rectitude des musulmans.*** »

11 – Il convient que l'orateur, et d'autres parmi ceux qui invoquent pour les gouverneurs musulmans, ne spécifie pas en son coeur uniquement les hauts dirigeants, mais son invocation doit englober toute personne à qui une responsabilité a été confiée, que ce soit les hauts dirigeants ou ceux en dessous d'eux, comme les ministres, les

directeurs, les chefs de service. Plus important encore, l'invocation en faveur des savants et juges musulmans, car la rectitude du peuple dépend de la rectitude de ses dirigeants et savants, et inversement pour sa corruption.

12 – L'orateur ou l'imam ne doivent pas constamment pratiquer les choses recommandées, car les gens communs penseront que c'est une chose obligatoire qu'il n'est pas permis de délaisser. Il est meilleur de le délaisser parfois afin d'enseigner aux gens.

13 – Cette description de Jâbir nous montre qu'elles doivent être les caractéristiques de l'orateur lorsqu'il prononce son prêche :

1) Il doit avoir la capacité de convaincre ses auditeurs de ce à quoi il appelle, à travers ce qu'il expose comme preuves claires.
2) Il doit posséder la faculté d'attirer l'attention des auditeurs et de les convaincre.
3) Son prêche doit être axé sur l'excitation des sentiments à

l’accomplissement du bien et l’éloignement vis-à-vis du mal, et l’orientation des gens vers Allah ﷻ. Il doit essayer d’élever les âmes des auditeurs au-dessus de la bassesse de ce bas-monde et les lier à la rétribution qu’Allah a préparée pour Ses serviteurs. Ceci car les âmes des auditeurs, pendant les adorations, sont plus prédisposées à accepter ce que dit l’orateur, et elles sont plus touchées par ce qu’il dit.

4) Il doit n’aborder qu’un seul thème dans son prêche et ne pas occuper l’esprit des auditeurs en passant d’un sujet à l’autre, affaiblissant ainsi leur ardeur et leur âme.

5) Les prêches doivent concerner ce qui préoccupe les auditeurs et ce dont ils parlent, car c’est ce à quoi ils prêtent plus l’oreille et connaissent le mieux.

6) Il doit donner son prêche avec ardeur et émotion, en avertisseur et annonciateur. Son prêche doit être donné avec éloquence, en répétant et en utilisant des synonymes et des exemples, en citant des versets et hadiths, en s’interrogeant, réprouvant et s’étonnant parfois. Ainsi, il existe une bienséance spécifique au sermon, et l’orateur dispose d’une

place qui lui permet de toucher et d’influer sur les auditeurs, afin qu’ils repartent convaincus de ce qu’ils ont entendu.

14 – Ces propos « La meilleure parole est le Livre d’Allah… » comptent parmi les principes qu’il est obligatoire d’apprendre et de connaître, c’est pourquoi ils sont répétés chaque vendredi. Aussi, parce que celui qui croit qu’il existe une voie meilleure que celle du Messager d’Allah ﷺ est mécréant, de même celui qui pense que quelqu’un d’autre en dehors d’Allah peut guider, ou qu’il est une parole meilleure que la Parole d’Allah (3).ﷻ

Source: [Boulough Al-Maram d’Al-Hafidh Ibn Hajar Al-ع‎asqalânî avec les commentaire de cheikh ع‎Abd Allah Al-Bassam agrémenté d’enseignement tirés des commentaires de cheikh Al-ع‎Uthaymin, Al-Fawzân, Ar-Râjihî. Authentification des hadiths et commentaire tirés des ouvrages de cheikh Al-Albani. Page 442 à 445 volume 1 (Éditions Tawbah)]

(1) Muslim (867).

(2) An-Nasâ’î (3277).

(3) Al-Ifham, (1/236).